Face au terrorisme : changer de politique étrangère

écrit par Christine Tasin | 1 avril 2016

L'INCORRECT
TRIBUNE

**Face au terrorisme :
changer de politique étrangère**

Avec sa réforme pénale liberticide, le gouvernement détourne la population du vrai problème, l'aventurisme français. *POINT DE VUE*

Vers un État policier ?

Par Me Serge Lewisch

« prévenir un risque d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ».

De nouveaux pouvoirs vont même être donnés aux procureurs pour intercepter les communications,

Un excellent papier de Serge Lewisch, paru dans Valeurs actuelles du 31 mars.
A télécharger ici si les captures d'écran ci-dessous ne sont pas suffisamment lisibles.Valeurs Actuelles article 30032016

L'INCORRECT
TRIBUNE

**Face au terrorisme :
changer de politique étrangère**

Avec sa réforme pénale liberticide, le gouvernement détourne la population du vrai problème, l'aventurisme français. *POINT DE VUE*

Vers un État policier ?

Par Me Serge Lewisch

« prévenir un risque d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ».

De nouveaux pouvoirs vont même être donnés aux procureurs pour intercepter les communications,

Vers un État policier ?

Par Me Serge Lewisch

Le premier ministre Manuel Valls a annoncé récemment que la France mène une guerre *« totale, globale et impitoyable »* à l'échelle mondiale contre l'État islamique. C'est dans cet esprit que le gouvernement a engagé une réforme pénale *« renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement »*.

Cette réforme nous est présentée comme la seule réponse politique possible aux attentats terroristes que la France a récemment connus. Notons pourtant que de nombreuses voix s'élèvent, de gauche comme de droite, contre ce projet, justement décrit comme *« un texte à haut risque pour les libertés publiques, un abaissement de la démocratie et des droits fondamentaux »* (Jacques Toubon), une *« banalisation de la surveillance de masse des citoyens donnant des pouvoirs exorbitants à la police administrative »* (Patrick Devedjian), une *« normalisation de l'exception »* (Noël Mamère).

Me Serge Lewisch, avocat au barreau de Paris.

Comment ne pas noter le risque d'arbitraire dans la retenue administrative ? Les forces de l'ordre pourront désormais, lors d'un contrôle d'identité, retenir une personne dans une limite de quatre heures *« lorsqu'il y a des raisons sérieuses de penser que son comportement est lié à des activités à caractère terroriste, le temps nécessaire à l'examen de sa situation »*. Cette rétention pourra se faire même si la personne dispose d'une pièce d'identité et sans avoir à justifier ces "raisons sérieuses".

Les officiers de police judiciaire pourront procéder aux fouilles de bagages en plus de la visite des véhicules, et contrôler n'importe qui, le tout sans l'aval d'un juge ni même une présomption d'infraction.

Toujours sans mandat, les perquisitions de nuit pourront être ordonnées par les enquêtes préliminaires du parquet dans les cas où elles permettent de *« prévenir un risque d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique »*.

De nouveaux pouvoirs vont même être donnés aux procureurs pour intercepter les communications, notamment par ce qu'on appelle les *Imsi catchers* – des valisettes permettant l'espionnage téléphonique. Ils pourront ordonner des perquisitions de nuit ou placer des micros dans les lieux d'habitation.

Cette politique vise donc à laminer l'équilibre des pouvoirs propre à toute démocratie pour instaurer ce qui ressemble à un État policier.

Le résultat de cette réforme ? Il sera d'affaiblir le pouvoir judiciaire au profit du pouvoir exécutif.

Par extension, cette réforme pourra avoir aussi pour effet de museler la contestation sociale.

Cette politique vise donc clairement à laminer l'équilibre des pouvoirs propre à toute démocratie pour instaurer, *in fine*, ce qui ressemble de plus en plus à un État policier.

Le bâtonnier de Paris, Frédéric Sicard, n'a donc pas eu tort d'affirmer son hostilité au projet de loi : *« En l'état actuel du texte, la France peut basculer dans la dictature en une semaine. Ce n'est pas acceptable. »*

Les plus hautes autorités judiciaires partagent la même inquiétude. Au point de voir, dans une déclaration solennelle et inédite, le premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel, et les premiers présidents de cour d'appel déplorer cet affaiblissement de la justice par la réforme en cours. Ils ont réclamé une reconnaissance de l'autorité judiciaire dans son rôle *« de garant de l'ensemble des libertés individuelles »*.

Mais si cette opposition est importante, il n'est pas certain qu'elle sera suffisante pour endiguer la dérive vers un État policier à la française, qui semble inexorable, tant est grande la volonté de l'opinion publique de trouver une réponse efficace aux terribles attentats passés et aussi à ceux qui sont annoncés par nos gouvernants.

Une autre réponse au terrorisme est pourtant possible. À condition de changer le cap de la politique étrangère française, aventuriste, dénuée des moyens de son interventionnisme en Afrique et au Moyen-Orient, et isolée en Europe.